

MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 3 septembre deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

171-09-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 août 2019.
3. Correspondance :
Aucune correspondance
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses d'août 2019
 - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 août 2019.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Soumission pour mosaïque de pompiers 25^e anniversaire.
7. TRANSPORT/VOIRIE

1) Ouverture des soumissions : Marquage des routes.

8. URBANISME

- 1) Avis de motion présentant le règlement modifiant le règlement de lotissement 275-16.
- 2) Avis de motion présentant le règlement modifiant le plan d'urbanisme 274-16.
- 3) Avis de motion présentant le règlement modifiant le règlement de zonage 276-16.
- 4) Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 275-16.
- 5) Adoption du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme 274-16.
- 6) Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage 276-16.
- 7) Résolution fixant la date et l'heure de l'assemblée de consultation pour le règlement 275-16.
- 8) Résolution fixant la date et l'heure de l'assemblée de consultation pour le règlement 274-16.
- 9) Résolution fixant la date et l'heure de l'assemblée de consultation pour le règlement 276-16.

9. ENVIRONNEMENT

- 1) Compteur d'eau pour la municipalité : Mandat au directeur général.
- 2) Compteur d'eau pour la municipalité : Acceptation du rapport.

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

- 1) Bibliothèque : Rencontre d'automne 2019.
- 2) Maski en forme : Convocation à l'AGA.

11) AFFAIRES NOUVELLES

- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 2) Projet d'aménagement de potagers urbain.
 - 3) Achat de tablettes pour les membres du conseil.
- 12) Période de questions
13) Clôture de la session

ADMINISTRATION

172-09-19

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

173-09-19

ADOPTION DES DÉPENSES D'AOÛT 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes et les dépenses à approuvées représentées par les écritures numéros 201900317 à 201900367 inclusivement totalisant un

montant de 415 667,90 \$ et les salaires d'août telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

174-09-19

RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 août 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

175-09-19

SOUSSION POUR MOSAÏQUE DE POMPIERS 25^E ANNIVERSAIRE.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de la soumission de M. Richard Croteau pour la mosaïque du 25^e anniversaire du Service Incendie. Le coût total sera entre 300,00\$ et 350,00\$ incluant le laminage, la prise de photos et le montage de la mosaïque. D'autre part, le conseil accepte la soumission et sera financé a même le budget.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

176-09-19

OUVERTURE DE SOUMISSIONS : MARQUAGE DES ROUTES.

Considérant la demande de soumission pour le marquage de lignes pour les routes auprès de 3 soumissionnaires;

Considérant que la municipalité n'a reçu qu'une soumission;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat des soumissions;

D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, accepte la soumission conforme de Lignco au montant de 30 984,90 \$ taxes incluses. La dépense sera prise à même le fond des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

177-09-19 **AVIS DE MOTION** est présentement donné par Madame Murielle L. Lessard, conseillère siège numéro 4, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement de modification du règlement de lotissement numéro 275-16 applicable sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Ce règlement a pour objet d'inclure des dispositions relatives aux exemptions pour normes minimales de lotissement, aux exceptions aux normes de lotissement pour des terrains destinées à des usages publics.

178-09-19 **AVIS DE MOTION** est présentement donné par Madame Marie-Claude Lafond, conseillère siège numéro 1, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement de modification du plan d'urbanisme numéro 274-16 applicable sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Ce règlement a pour objet d'introduire les définitions de « industrie lourde » et « industrie légère » en lieu et place de « industrie à forte incidence » dans le groupe D et « industrie à faible incidence » dans le B. Le règlement sur le plan d'urbanisme comprend également deux cartes d'affectations des sols pour mettre à jour les numéros de lots dans le cadre de la rénovation cadastrale.

179-09-19 **AVIS DE MOTION** est présentement donné par Monsieur Denis Bergeron, conseiller siège numéro 5, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement de modification du règlement de zonage numéro 276-16 applicable sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Ce règlement a pour objet:

- D'intégrer le nouveau cadre normatif pour les zones à risques de glissement de terrain;
- De modifier la définition de la classe d'usages Commerces et services domestiques;
- D'autoriser des points de vente dans les industries, à certaines conditions;
- D'intégrer la nouvelle classification du groupe d'usage industriel;
- De modifier les grilles de spécifications afin de tenir compte de la nouvelle classification de groupe d'usage industriel;
- D'ajouter des précisions quant au nombre de bâtiments principaux pouvant être érigés sur un terrain;
- De modifier les dispositions pour l'usage garde d'animaux à des fins récréatives;

- D'intégrer de nouvelles définitions à la terminologie et d'en abroger certaines référant au règlement régional visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt.

Le projet de règlement de zonage comprend également quatre plans de zonage;

180-09-19

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 290-19, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 275-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur sur le territoire de la MRC de Maskinongé depuis le 12 novembre 2008;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé a depuis été modifié, notamment par les règlements numéro 252-17 et 253-17;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Maskinongé doivent, selon les dispositions de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, Chap. A-19.1)*, modifier leurs plans et règlements d'urbanisme, afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend modifier son règlement de lotissement pour le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné conformément à la loi lors de la séance du 3 septembre 2019;

ATTENDU QU'EN vertu des dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, Chap. A-19.1)*, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2019, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le projet de règlement No 290-19 modifiant le règlement de lotissement numéro 275-16, soit adopté comme suit.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

181-09-19

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-19,
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 274-16 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur sur le territoire de la MRC de Maskinongé depuis le 12 novembre 2008;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé a depuis été modifié, par les règlements numéro 252-17, 254-17 et 263-18;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Maskinongé doivent, selon les dispositions de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, Chap. A-19.1)*, modifier leurs plans et règlements d'urbanisme, afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend modifier son plan d'urbanisme pour le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné conformément à la loi lors de la séance du 3 septembre 2019;

ATTENDU QU'EN vertu des dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, Chap. A-19.1)*, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2019, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard, appuyé par Madame la conseillère Julie Bibeau et résolu que le projet de règlement No 289-19 modifiant le plan d'urbanisme numéro 274-16, soit adopté comme suit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

182-09-19

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-19,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 276-16 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur sur le territoire de la MRC de Maskinongé depuis le 12 novembre 2008;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé a depuis été modifié, notamment par les règlements numéros 252-17, 253-17, 254-17, 261-18, 263-18 et 267-19;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Maskinongé doivent, selon les dispositions de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1)*, modifier leurs plans et règlements d'urbanisme, afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend modifier son règlement de zonage pour le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné conformément à la loi lors de la séance du 3 septembre 2019;

ATTENDU QU'EN vertu des dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1)*, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2019, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond et résolu que le projet de règlement No 291-19 modifiant le règlement de zonage numéro 276-16, soit adopté comme suit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

183-09-19

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE ET L'HEURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION.

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée, en vertu de l'article 125 de ladite loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard, appuyé par Madame la conseillère Julie Bibeau et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 290-19 modifiant le règlement de lotissement numéro 275-16 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, au 2^e jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019-10-02), à dix-neuf heures (19 h), à l'Hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, localisé au 2451, rue Camirand à Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

184-09-19

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE ET L'HEURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION.

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur le projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée, en vertu de l'article 125 de ladite loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard, appuyé par Madame la conseillère Julie Bibeau et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 289-19 modifiant le plan d'urbanisme numéro 274-16 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, au 2^e jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019-10-02), à dix-neuf heures (19 h), à l'Hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, localisé au 2451, rue Camirand à Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

185-09-19

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE ET L'HEURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION.

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur le projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée, en vertu de l'article 125 de ladite loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard, appuyé par Madame la conseillère Julie Bibeau et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 291-19 modifiant le règlement de zonage numéro 276-16 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, au 2^e jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019-10-02), à dix-neuf heures (19 h), à l'Hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, localisé au 2451, rue Camirand à Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

186-09-19 **COMPTEUR D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ : MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont donne mandat au directeur général d'aller en appel d'offre pour l'installation des compteurs d'eau.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

187-09-19 **COMPTEUR D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ : ACCEPTATION DU RAPPORT.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du rapport sur les compteurs d'eau du MAMH.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

188-09-19 **BIBLIOTHÈQUE : RENCONTRE D'AUTOMNE 2019.**

Considérant que le 19 octobre 2019 se tiendra une journée de formation et d'information pour le personnel des bibliothèques et les élus;

Considérant que le coût pour la journée est de 30,00\$ plus taxes par personne;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'inscription de la coordinatrice, de la représentante et bénévoles de la bibliothèque au coût de 180\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

189-09-19

MASKI EN FORME : CONVOCATION À L'AGA.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'avis de convocation à l'AGA de Maski en forme qui se tiendra le 17 septembre. D'autre part, le conseil mandate Monsieur le conseiller Denis Bergeron à assister à la rencontre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

190-09-19

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

191-09-19

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE POTAGERS URBAIN.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du projet de potagers de Madame la conseillère Murielle L. Lessard et autorise l'aménagement de potagers urbain sur le terrain de soccer. Les employés municipaux feront la confection des bacs.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

192-09-19

ACHAT DE TABLETTES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le bureau municipal à faire l'achat de tablettes électronique pour remplacer celles qui ne fonctionnent plus.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

193-09-19

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h25.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 3 septembre 2019.

JEAN CHARLAND, G.M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER